

**MODALITES D'INSCRIPTION AU SERVICE DE RESTAURATION SCOLAIRE**  
**FORMULE « TICKET » ANNEE SCOLAIRE 2023 / 2024**  
**(établies dans le respect du Règlement Intérieur voté en Conseil d'Administration)**

Contact : Service de Gestion      Tel 01 46 05 01 26      Mail : demipension.0922443f@ac-versailles.fr

**ETAPE 1 : INSCRIPTION ADMINISTRATIVE AU SERVICE DE RESTAURATION SCOLAIRE**

L'inscription à la restauration pour septembre 2023 est entièrement dématérialisée, elle doit être effectuée directement en ligne via la plateforme internet publique sécurisée : [www.demarches-simplifiees.fr](http://www.demarches-simplifiees.fr). Les familles renseignent directement les informations nécessaires et déposent les documents administratifs demandés.

Le lien pour accéder à la plateforme est disponible sur la page d'accueil du lycée Marey

<https://lycee-marey-boulogne.fr/>

Les documents à déposer avec l'inscription à la demi-pension en ligne sont les suivants :

- Attestation de restauration scolaire 2023 2024 Région Ile de France téléchargée du site <https://www.iledefrance.fr/calculette-quotient-familial> ou attestation de paiement de la CAF de moins de 3 mois ; si vous n'êtes pas allocataire CAF, vous pouvez renseigner cette Attestation de restauration scolaire vous-même et fournir les justificatifs demandés, avis d'impôt et livret de famille)
- RIB (dépôt obligatoire – votre inscription en ligne ne sera pas enregistrée en l'absence de dépôt de cette pièce) : destiné uniquement aux remboursements dus par le Lycée.

Les dossiers déposés en ligne complets seront traités par le service de gestion du lycée. Un mail informera les familles que le dossier est instruit. Vous devrez créer ensuite, si vous n'en avez pas, un compte de restauration scolaire MyturboSelf (étape 2).

**ETAPE 2 : COMPTE PERSONNEL ET SECURISE MYTURBOSELF**

Cet espace personnel numérique en ligne MyTurboSelf est accessible depuis n'importe quelle connexion internet. Il permet de :

- Créditer en € votre compte de restauration scolaire (voir étape 3)
- Réserver / annuler un ou plusieurs repas (voir étape 4 - 1)
- Consulter l'historique des passages et le solde de repas restants
- Obtenir un plateau au restaurant scolaire (voir étape 4 - 2).

**La création de votre compte personnel de restauration est obligatoire**  
*(voir notice MyTurboSelf ci-après).*

**ETAPE 3 : CREDIT DES COMPTES DE RESTAURATION**

- Le **règlement en ligne** sur votre compte MyturboSelf (application sur Smartphone / PC / Mac) est à **privilégier**. En cas d'impossibilité d'utiliser ce moyen de paiement, une borne de chargement des comptes de restauration (borne OPEN) est installée dans le hall du Lycée (accepte les espèces, sans rendu de monnaie, et les cartes bancaires).
- Un règlement minimum de **10 repas** est obligatoire après le 25 août et avant le 4 septembre 2023. **L'élève (ou son responsable légal) devra s'assurer au cours de l'année que son compte est suffisamment approvisionné pour le prochain repas.**
- **TARIFS** (fixés par le Conseil Régional d'Ile de France CP n° 2023-169 du 01/06/23) basés sur les ressources selon les quotients familiaux :

Quotient Familial	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
	≤ 183	≤ 353	≤ 518	≤ 689	≤ 874	≤ 1078	≤ 1333	≤ 1689	≤ 2388	> 2388
Tarif un repas (€)	<b>0,50</b>	<b>1,74</b>	<b>1,94</b>	<b>2,15</b>	<b>2,35</b>	<b>2,56</b>	<b>2,76</b>	<b>3,30</b>	<b>3,85</b>	<b>4,40</b>

## ETAPE 4 : ACCES A LA RESTAURATION SCOLAIRE

### 1) Réservation / annulation de repas :

PRINCIPE : tout élève désirant déjeuner doit avoir **RESERVE** son repas

- la réservation est un impératif à respecter car elle entraîne la confection et la distribution du repas
- elle doit s'accompagner de l'approvisionnement du compte MyturboSelf
- elle s'effectue au plus tard le matin à 8 h 15 – et jusqu'à 8 semaines avant – il est vivement demandé de réserver **au minimum par semaine entière** voire par mois
- elle est personnelle et ne peut concerner qu'un repas par jour
- elle peut être annulée au plus tard avant 9 h 30 le matin du jour réservé
- les réservations / annulations sont à effectuer en ligne sur l'application MyturboSelf ou sur la borne OPEN du hall du lycée (attention : identifiants et mot de passe d'accès différents)

L'attention des familles est attirée sur le fait que :

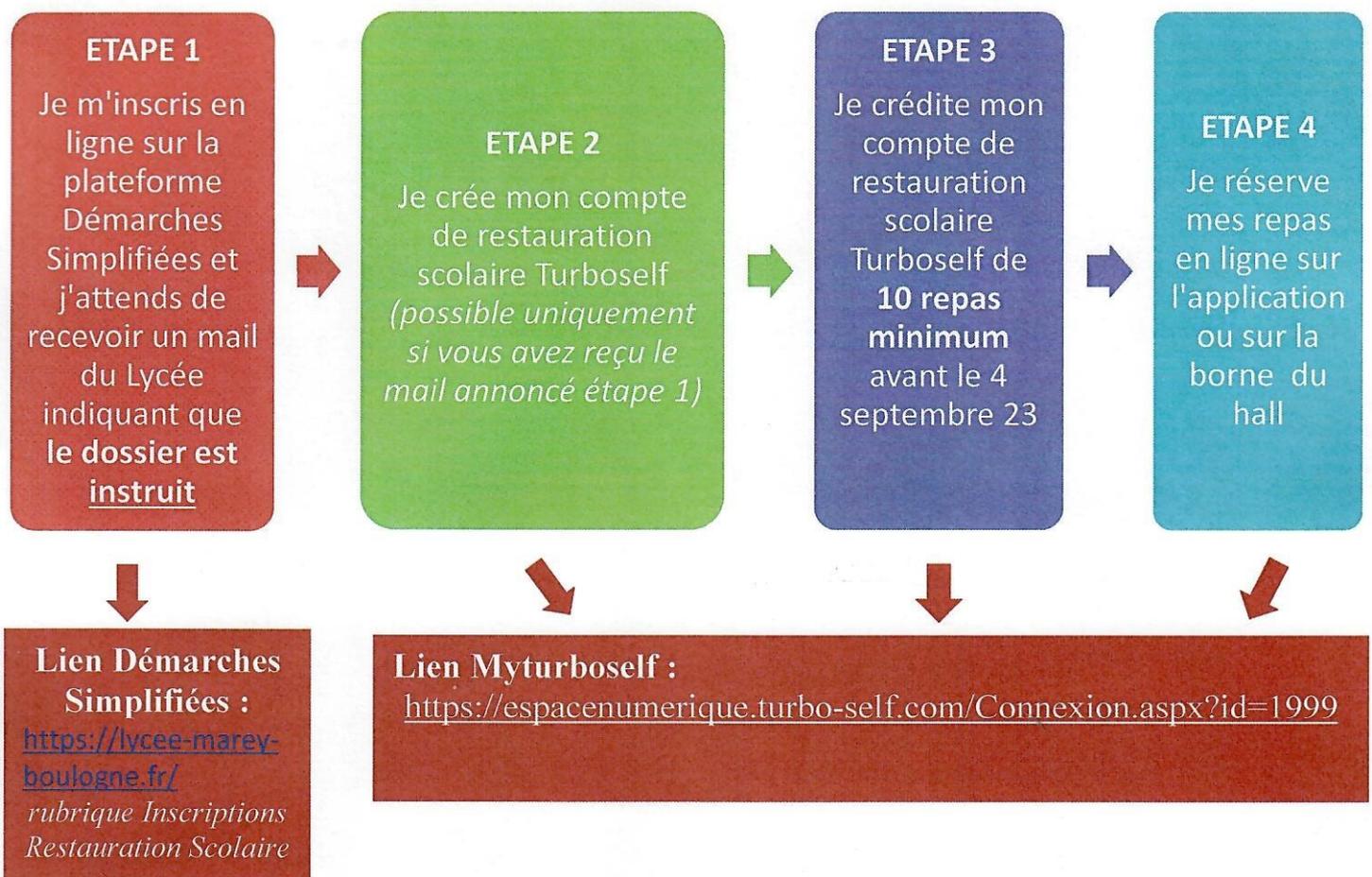
- le repas est facturé à la réservation et non à la consommation ;
- tout repas réservé non annulé avant 9 h 30 et non pris sera donc décompté.

### 2) Accès au restaurant scolaire :

L'application MyTurboSelf doit être installée sur le smartphone de l'élève / étudiant pour lui permettre d'obtenir un plateau au réfectoire, grâce à un QR CODE à présenter au distributeur de plateaux.

En l'absence de smartphone, se signaler impérativement par mail au service de gestion du lycée lors de l'inscription en ligne.

## RAPPEL DES MODALITES



**Attention :** vous ne pourrez créer votre compte TurboSelf qu'à réception du mail du lycée indiquant que votre dossier est **INSTRUIT**

# MyTURBOSELF

Le compte MyturboSELF peut être créé :

- A. En téléchargeant l'application sur un smartphone (page 2)
- B. En accédant au site internet (page 3)

## A. CRÉER SON COMPTE DEPUIS L'APPLICATION MYTURBOSELF

### A. CRÉER SON COMPTE DEPUIS L'APPLICATION MYTURBOSELF

- 1/ Télécharger l'application MyTurboSELF
- 2/ Renseigner les champs dans la « demande de création de compte »
- 3/ Se connecter à son compte

### B. CRÉER SON COMPTE DEPUIS LE SITE INTERNET

- 1/ Accéder aux services MyTurboSELF depuis le site internet
- 2/ Renseigner les champs dans la « demande de création de compte »
- 3/ Réception du mail lors de la création de votre compte
- 4/ Définir son mot de passe
- 5/ Se connecter à son compte

#### 1 / TÉLÉCHARGER L'APPLICATION MYTURBOSELF



Une fois l'application installée, cliquer sur

CRÉER UN COMPTE



TURBOSELF | 1



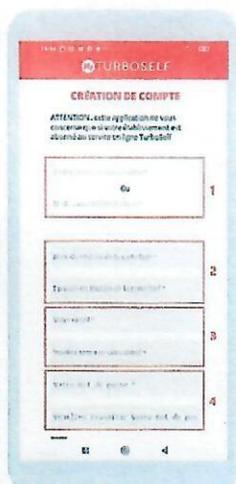
TURBOSELF | 2



CRÉER SON COMPTE DEPUIS L'APPLICATION MYTURBOSELF

CRÉER SON COMPTE DEPUIS L'APPLICATION MYTURBOSELF

#### 2 / RENSEIGNER LES CHAMPS DANS LA « DEMANDE DE CRÉATION DE COMPTE »



- 1 Renseigner votre établissement (avec le nom ou la ville) ou votre numéro de carte (9 chiffres)
- 2 Saisir le Nom et Prénom de la personne référencée au sein de l'établissement. NB : Il faut que le nom corresponde soit à celui de l'élève soit la personne travaillant dans l'établissement.
- 3 Saisir un Email valide et confirmer cette adresse. NB : Cette adresse mail vous servira d'identifiant pour vous connecter à votre compte.
- 4 Saisir son mot de passe.

ATTENTION LE « MOT DE PASSE » DOIT CONTENIR AU MINS 1 CARACTÈRE AVEC UN « 0 » OU UN « 1 » MINUSCULE ET UN CHIFFRE.



- 5 Une fois que vous avez pris connaissance de la politique de confidentialité, cocher la case « J'ai pris connaissance... »

- 6 Une fois les différents champs renseignés, cliquer sur le bouton ENVOYER

Vous recevrez un mail de confirmation que votre compte est créé. NB : La réception du mail de confirmation peut prendre jusqu'à 48 heures selon la configuration de votre établissement.

Un regroupement familial sera effectué par le biais de l'adresse mail utilisée lors de la création des différents comptes, même s'ils ne sont pas dans le même établissement.

#### 3 / SE CONNECTER À SON COMPTE

Vous pouvez maintenant renseigner les informations suivantes :

- l'identifiant (Email utilisé pour la création du compte)
- le mot de passe

Vous pouvez maintenant profiter de votre espace personnel en ligne.

TURBOSELF | 3



TURBOSELF | 4

